Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 022-212202444-20260422-2026_20M-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor
Commune de PLUSSULIEN

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de présents : 14
Nombre d'absents : 1
Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 15/04/2026

SEANCE DU MERCREDI 22 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le **vingt-deux avril** à **dix-neuf** heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Dominique LE LUDUEC, Maire.

Étaient présents : LE LUDUEC Dominique, CARRE Cédric, BALDASSINI Léa, GOUBIN Xavier, JULIEN Jean-Noël, OURVOUAI Martine, LE GALL Nicolas, JULIEN Sandra, GILET Philippe, TREGUIER Cécile, BELOEIL Joël, PECHARD Marinelle, LE TIEC Michel, CRESCENCE Cyndia, TRÉGUIER Cécile.

Était absente : LEVRIER Isabelle.

Secrétaire de séance : TRÉGUIER Cécile.

2026-20-VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES 2026
(après correction d'erreurs matérielles identifiées par la préfecture, cette version remplace la précédente)

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal, à l'unanimité,** décide de reconduire les taux pour l'année 2026 comme suit :

- Taxes foncière bâti : 37,47 %
- Taxe foncière non bâti : 40,78%
- Taxe d'habitation : 13,97 %

Fait à PLUSSULIEN les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Dominique LE LUDUEC.

